



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES ENTREPRISES,
DU TOURISME
ET DE LA CONSOMMATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 23/04/2024

N°1794

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Olivia Grégoire lance le groupe de travail sur l'échec et le rebond entrepreneurial visant à déstigmatiser l'échec et faciliter le rebond des entrepreneurs en difficulté

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, lance le groupe de travail chargé d'établir des propositions tendant à déstigmatiser l'échec entrepreneurial et à faciliter le rebond des entrepreneurs en difficulté.

L'échec entrepreneurial – assimilable aux termes de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance – est une notion qui revêt des dimensions multiples, d'ordre économique (licenciements, dégradation de la situation financière personnelle de l'entrepreneur), culturel (l'échec étant encore perçu comme un état ou un attribut de la personne, mais non comme un étape possible dans son parcours de vie), psychologique (la perte de l'entreprise engendrant une dégradation de l'état mental de l'entrepreneur ou de son entourage, voire l'apparition d'un épisode traumatique) et organisationnel (avec une approche nécessairement centrée sur l'entreprise, et les conséquences sur la structure).

Selon l'INSEE, 25% des entreprises échouent dans les 2 premières années. Cette proportion est encore plus importante pour les micro-entrepreneurs et start-up. Conscients du risque encouru, les créateurs d'entreprise se lancent néanmoins dans l'aventure entrepreneuriale : en 2023, 1 051 500 nouvelles entreprises ont été créées et le régime de micro-entrepreneur progresse de 3%¹. Si les facteurs d'échec sont identifiés (gestion, manque d'accompagnement etc.), les conséquences économiques, sociales et psychologiques pour les entrepreneurs concernés sont peu quantifiées et documentées.

L'Etat a mis en place de nombreux dispositifs pour prévenir, identifier et accompagner les difficultés des entreprises. Par ailleurs, il soutient, via la Direction générale des entreprises, les activités du Portail du Rebond, un réseau qui réunit depuis 2014 six associations proposant aux entrepreneurs individuels et dirigeants de très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) une écoute et un accompagnement pour rebondir tant à titre personnel que professionnel. La tenue des Assises du Rebond, introduites par

¹ INSEE: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7759412>

Olivia Grégoire, le 21 novembre dernier, au sein du ministère de l'Economie et des Finances, témoigne de la volonté de l'Etat de soutenir et accompagner les dirigeants face et après l'échec.

Dans ce contexte, Olivia Grégoire lance un groupe de travail sur l'échec et le rebond entrepreneurial qui s'est réuni pour la première fois ce jour, afin de faire évoluer les regards sur l'échec entrepreneurial et, plus généralement, de favoriser l'esprit d'entreprendre.

Présidé par Hélène Bourbouloux, administratrice judiciaire, ce groupe de haut niveau est composé d'entrepreneurs de renom qui ont pu, dans leurs activités, connaître l'échec, d'acteurs et de professionnels de l'accompagnement des entreprises, mais également d'un chercheur, d'un sportif, et d'un professionnel hors champ de l'entrepreneuriat *stricto sensu*, afin d'élargir le champ de vision du groupe, et de susciter des propositions originales et innovantes pour déstigmatiser l'échec entrepreneurial. Les missions de ce groupe de travail seront d'identifier les conséquences économiques, sociales et psychologiques de l'échec pour les entrepreneurs, ainsi que de formuler des propositions concrètes et des recommandations de deux ordres : d'ordre culturel et sociologique tout d'abord, afin de dédramatiser le regard de la société sur l'échec, et des propositions d'ordre plus technique ensuite, pour faciliter le rebond ou la réorientation des entrepreneurs en difficulté.

En parallèle, la ministre lance un appel à contributions auprès de l'ensemble des professionnels et des acteurs, associatifs ou institutionnels, intervenant dans l'accompagnement des dirigeants confrontés à l'échec de leur entreprise.

Ces contributions pourront être adressées jusqu'au 16 juin 2024 par mail à l'adresse suivante : regard-echec.dge@finances.gouv.fr

Le groupe est chargé de remettre ses propositions en octobre 2024. Elles auront vocation à être reprises dans un futur plan d'action pour favoriser l'esprit d'entreprendre et faire évoluer le regard de la société française sur l'échec, qui sera élaboré en lien avec la Direction générale des entreprises.

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, a déclaré : *« Une évolution sociétale pour déstigmatiser l'échec me semble plus que nécessaire, afin de développer l'esprit d'entreprendre chez les français, et de rassurer les porteurs de projet de création d'entreprise. L'échec doit être désormais vu comme une étape possible du parcours pour faire mieux après plutôt que comme la fin de l'aventure. Il n'y a pas de fatalité dans l'échec, bien au contraire, et c'est la preuve même du courage de ceux qui ont osé se lancer. J'attends de ce groupe des propositions fortes et opérationnelles pour changer le regard sur l'échec. Je n'aurais qu'un mot à destination de nos entrepreneurs qui se lancent : Ne lâchez jamais ».*

Hélène Bourbouloux, administratrice judiciaire, présidente du groupe de travail a déclaré : *« Je remercie Olivia Grégoire, de sa confiance à mon endroit pour contribuer à la réflexion relative à « l'échec et au rebond entrepreneurial » et faire d'une faiblesse une chance et une force. Si la défaillance de l'entreprise est souvent vécue comme un échec voire une blessure profonde, il est temps de passer de la responsabilité culpabilité à la responsabilité liberté pour l'entrepreneur et l'entreprise elle-même. C'est en acceptant, comprenant puis valorisant l'expérience de l'échec du chef d'entreprise et de l'entreprise elle-même que l'on favorise ainsi pleinement son rebond et ses réussites futures ».*

Contacts presse :

Cabinet d'Olivia Grégoire : 01 53 18 46 23 - presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr